



Succession et spoliation

Par **Chouch1979**, le **24/11/2023** à **09:23**

Bonjour,

Comme beaucoup ici ma famille est face à un problème de partage. Il s'agit d'une longue histoire comme pour la plupart des algériens hélas.

Nous sommes 4 enfants dont les parents sont décédés depuis plusieurs années. Des terres appartenaient à mon père mais pour lesquelles nous n'avons trouvé aucun document officiel (terrains en Kabylie non cadastrés selon moi).

Les 4 héritières disposaient de la maison familiale sur un des terrains jusqu'à ce que l'un des frères décide de prendre plus d'étage que le partage à l'amiable qui était prévu (aucun *frefha* ni document officiel). En cherchant à établir un partage équitable nous apprenons en plus qu'un terrain de 9000m de mon père a été mis au nom de mon frère sans notre accord ni partage. Il a construit un hôtel sur ce terrain sans notre accord et nous n'avons pas pu le stopper car nous ne souhaitons pas aller en justice avec notre frère. Le problème aujourd'hui c'est qu'il a décidé de nous fermer les portes des étages de la maison familiale et mes sœurs ne peuvent plus accéder à la maison de leur père. Nous avons donc décidé de remettre tout en cause et de faire un partage équitable selon la loi. Le problème c'est que le plus gros terrain a été mis au nom de mon frère avec la complicité d'un maire qui savait très bien que le terrain était à notre père. Ce maire a été démis de ces fonctions pour d'autres dossiers. Nous ne savons donc pas comment procéder pour récupérer ce terrain et le faire rentrer dans la succession ? Doit-on aller en justice ? Mais comment prouver que ce terrain est bien à notre père si mon frère a réussi à faire des papiers à son nom ? Nous ne voulons pas lui prendre sa part mais récupérer la part qui nous revient et ce dernier refuse toute négociation. Si vous avez des conseils pour obtenir les informations sur ces terrains et prouver qu'il nous appartient

Par **youris**, le **24/11/2023** à **10:06**

bonjour,

Le site Legavox est un site essentiellement de droit français, votre litige successoral concernant le droit algérien, vous devez vous adresser à un avocat connaissant le droit algérien de la famille.

salutations